



Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 29 mars 2021 à 19h30

Sous la présidence de M. Patrick GIRARD, Maire

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars, à 19h30 en raison des normes sanitaires, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle polyvalente, à huis-clos, sous la présidence de Patrick GIRARD, Maire.

Convocation :	Affichage :	Nombre de conseillers :	Membres excusés :
15/03/2021	15/03/2021	<i>En exercice : 15 Présent(s) : 11 Votant (s) : 13 Pouvoir (s) : 1 Absent(s) : 4</i>	<ul style="list-style-type: none">• Mme MARCQ Sophie• M. POPOVITCH Sébastien• M. BAEHL Alain• Mme BOUCHARA Laure (P)

Objet: Taux imposition 2021

Le Maire informe que par délibération du 29 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Adopté	
Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

TH : /
TFPB : 6,65 %
TFPNB : 38,38 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 19,82 % (soit le taux communal de 2020 : 6,65 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 13,17%),

Le Conseil Municipal, DECIDE :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 19,82 %

TFPNB : 38,38%

Publié et Transmis à la sous-préfecture le 30/03/2021

Le Maire, Patrick GIRARD